



Déclaration de Boycott **CSA IP du 06/03/2025**

Reçue en audience par le DAP en novembre sur la dégradation des conditions du dialogue social et accompagnée du SNEPAP FSU et de l'UFAP UNSA Justice, la CGT IP a eu la naïveté de croire que les doléances communes de nos trois organisations ne resteraient pas lettre morte. Sur les aspects métiers et RH, sur les politiques publiques, l'actualité de la filière IP nous montre que nos trois organisations portent des orientations différentes. Et pourtant, en matière de dialogue social, les constats sont communs : c'est un simulacre de dialogue qui nous est à chaque fois proposé en instance. Il est incompréhensible que cela ne suscite pas une réaction de l'administration et que malgré des engagements pris aucun réajustement ne soit fait !

A moins que celle-ci, à l'image du fiasco actuel concernant la note de mobilité, ose assumer pleinement qu'elle ne souhaite pas discuter des problématiques des SPIP ou des personnels qui les composent avec les principaux intéressés mais uniquement en CSA AP, où sous la tutelle de ce dernier, malgré la pleine compétence du CSA IP posée par les textes. La CGT IP défendra par tous les moyens à sa disposition la compétence de l'instance et le respect des personnels en SPIP et de leurs représentants.

A l'heure où le « ludique » est proscrit et devient une provocation, nous nous devons de rappeler que le CSA SPIP et ses élus ne sont pas là pour amuser la galerie dapienne et qu'il est hallucinant dans le contexte actuel que notre administration juge que le seul sujet à aborder soit **le Référentiel de labellisation des EPM et des quartiers mineurs**.

Car c'est bien un ordre du jour avec **ce seul point pour information** et une instance programmée sur un après-midi que l'administration a proposé. Ce petit document, de seulement 142 pages, nous a été transmis 8j avant l'instance soit le dernier délai possible. Il semble aller de soi pour l'administration que les élus n'ont qu'à faire d'aller dénicher les deux demies pages qui nous concernent dans ce texte et de venir à la capitale dissenter en instance sur la pertinence de leur rédaction quand bien même aucun avis ne nous sera demandé à l'issue de cet échange dont on ne doute pas du caractère passionnant.

Devons-nous rappeler que les élus ne sont pas tous déchargés ?

Devons-nous rappeler que nos élus viennent de loin et de toute la France ?

Devons-nous rappeler que nous sommes un CSA IP et pas le CSA PJJ ?

Devons-nous rappeler que les documents doivent être transmis dans un délai qui permet leur étude, a fortiori quand ces derniers sont conséquents et n'ont pas fait l'objet de réunion de travail?

Quand les errements deviennent des habitudes et le a minima devient un mode de fonctionnement, nous ne pouvons le tolérer. Puis après tout, en ce moment, il ne se passe pas grand-chose dans l'administration pénitentiaire et dans les SPIP.

Ce n'est pas comme si notre ministre avait fait **des annonces avec un impact considérable sur les missions de l'administration et des SPIP.**

Ce n'est pas comme si ce même ministre **proposait un nouveau régime de détention** et un nouveau type d'établissements qui posent des questions fondamentales en termes de respect de nos engagements internationaux, de dignité humaine, de place du SPIP dans les établissements, d'éthique et de déontologie professionnelles.

Ce n'est pas comme si le garde des Sceaux avait, en répondant à une polémique indigne reprise par toute la fachosphère, **rédigé une circulaire qui a conduit à l'annulation de plus d'une centaine d'activités** dans des établissements au bord de l'explosion et en balayant d'un revers de main le travail des personnels en SPIP, CPIP, DPIP, coordinateurs, PA, ainsi que les bénévoles et autres partenaires. Pire encore ! Les propos irresponsables du garde des Sceaux ont été une nouvelle fois lâchement suivis par une Administration Pénitentiaire aux ordres et servile, travaillant une fois de plus contre ses propres personnels !

Ce n'est pas comme si, après un exercice 2024 difficile pour les SPIP, **le budget de l'État avait été voté, déjà examiné en CSAM et aurait pu utilement nous être présenté.** D'ailleurs, nous comprenons mieux ce choix au vu de ce qui a été présenté à cette autre instance.

Peut-être que la DAP ne veut pas avoir à assumer que malgré des crédits mis à disposition depuis le 17 février, les DISP et DFSPIP refusent toujours le défraiement des agents, la régularisation des changements d'échelon ou encore de l'indemnité de sujétions spéciales pour nombre de CPIP et de DPIP, le financement de formations, le déblocage des activités culturelles tout au moins, pour celles grâciées par la DAP, et cela, toujours au prétexte de ne pas avoir leur budget ? Que le budget alloué au label qualité et à un secteur associatif habilité menaçant de façon indécente les missions même des SPIP est reconduit alors qu'aucun bilan digne de ce nom n'a été présenté ?

Ou peut être parce que, pour la troisième année consécutive, aucune création de poste en SPIP quel-qu'en soit le corps (CPIP, DPIP, PA, ASE, psychologues ou ASS) malgré une explosion du nombre de personnes prises en charge tant en MO qu'en MF ?

Pour la première fois dans l'histoire, et quelle triste histoire, plus de 81 000 personnes sont détenues dans des conditions toujours plus inhumaines. Mais là encore il est vrai, la priorité n'est pas à lutter ensemble contre la surpopulation carcérale.

Si 2025 est annoncée comme l'année des personnels administratifs, comme 2024 à en croire l'un des anciens gardes des Sceaux, la réalité sera vraisemblablement tout autre. Une enveloppe de 12 millions d'euros doit permettre de voir aboutir la réforme de la filière technique du ministère et en même temps permettre une revalorisation significative des AA et SA.

Avec cette enveloppe, il est illusoire de croire que ce sera le cas puisque ce sont pas moins de 17 000 personnels qui doivent être concernés. **La différence de traitement en matière d'IFSE entre les PA et les emplois de direction du ministère de la justice** (DFSPIP et CE 1eres catégories, DIA, DI, DPIP...) laisse ainsi à réfléchir sur la grande année des PA. Les premiers se voient appliquer une soustraction de leur PSS au montant de l'IFSE quand les seconds se voient appliquer un forfait beaucoup plus avantageux financièrement.

Encore, ce n'est pas comme si **le déploiement de PRISME** reprenait dans trois semaines sur la DISP de Strasbourg alors qu'il n'est toujours pas possible d'éditer une convocation normalement.

Ce n'est pas comme si la **liste des travaux en cours pour notre CSA IP était longue comme 5 ou 6 bras** et aurait aussi pu venir enrichir cet ordre du jour d'une pauvreté abyssale (RPO3, engagements sur les astreintes, guide ARSE, guide PE, cartographie, expérimentation dont on a jamais entendu parler ici, CJPP, SEDEPRO, label qualité, note télétravail, déclinaison de l'accord égalité pro...).

La liste est encore bien longue et il nous est pénible de la rappeler **car on nous promet sans cesse un calendrier des travaux en cours et à venir qui n'arrive JAMAIS !** C'est pourtant une obligation du décret établissant les comités sociaux d'administration. La DAP décide arbitrairement et au doigt mouillé de choisir deux à trois sujets dans cette longue liste et de les rajouter à l'ODJ (RPO 3, cartographie, LQ). Mais encore une fois aucun document, aucune information préalable, aucun fond, aucune concertation ...

Dans ces conditions la CGT IP a mieux à faire (et préfère consacrer utilement son temps aux personnels et aux sujets de fond) que de siéger dans un CSA qui, s'il a les appareils réglementaires d'une instance de dialogue social n'en a dans les faits, et par la volonté et les actes de l'administration, plus que le nom.

La CGT IP continue de se battre pour les droits des agents, des usagers et la défense des missions du SPIP !

Si les oreilles attentives et concernées ne sont pas au millénaire aujourd'hui, la CGT IP ira les trouver ailleurs !

Montreuil
le 06/03/2025
Les élus CSA CGT IP